

Chemtrade Logistics Income Fund

Placement de nouveaux reçus de souscription

Le 9 janvier 2017

Les reçus de souscription seront placés au moyen d'un prospectus simplifié dans chaque province et territoire du Canada. Un prospectus simplifié provisoire contenant de l'information importante au sujet des reçus de souscription décrits dans le présent sommaire des modalités n'a pas encore été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus simplifié provisoire doit être transmis à tout investisseur qui a reçu le présent sommaire des modalités et manifesté un intérêt à acquérir ou à souscrire les reçus de souscription. Aucune souscription ou offre d'achat de reçus de souscription ne peut être acceptée avant le visa du prospectus simplifié définitif. Le présent sommaire des modalités ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux reçus de souscription. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus simplifié provisoire, le prospectus simplifié définitif et leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les reçus de souscription n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis (au sens attribué à l'expression United States dans le Regulation S pris en vertu de la Loi de 1933 (les « États-Unis »)). Par conséquent, ils ne peuvent être offerts, vendus ni livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription prévues par la Loi de 1933 et conformément à toute loi sur les valeurs mobilières d'un État applicable. Le présent sommaire des modalités ne constitue pas une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat, de ces titres aux États-Unis.

Modalités

Émetteur :	Chemtrade Logistics Income Fund (« Chemtrade » ou le « Fonds »).
Placement :	Placement de 21 800 000 reçus de souscription (les « reçus de souscription »), représentant chacun le droit de recevoir une part du Fonds (les « parts »), si certaines conditions sont remplies, à la clôture de l'acquisition de Canexus Corporation (« Canexus ») au moyen d'un plan d'arrangement (l'« acquisition »).
Prix d'offre :	18,35 \$ par reçu de souscription
Montant du placement :	400 030 000 \$
Option de surallocation :	Le Fonds a octroyé aux preneurs fermes une option pouvant être exercée en totalité ou en partie à tout moment durant la période de 30 jours qui suit la clôture du placement et leur permettant d'acheter au plus une tranche additionnelle de 15 % du nombre de reçus de souscription émis dans le cadre du placement (ou, si la clôture de l'acquisition a eu lieu, le nombre équivalent de parts sous-jacentes) au prix d'offre, aux fins de couverture des surallocations, le cas échéant.
Emploi du produit :	Le produit net tiré du placement servira à financer une partie du prix d'achat de l'acquisition. La clôture de l'acquisition devrait avoir lieu au premier trimestre de 2017 (la « clôture de l'acquisition »).
Reçus de souscription :	Chaque reçu de souscription représente le droit de recevoir, sans verser d'autre contrepartie ni prendre d'autres mesures, une part et le paiement de rajustement pour les reçus de souscription (terme défini dans les présentes), à la clôture de l'acquisition. Si la clôture de l'acquisition n'a pas lieu au plus tard à 17 h (heure de Toronto), le 31 mai 2017, que la convention d'arrangement est résiliée auparavant ou que le Fonds avise les preneurs fermes ou annonce publiquement qu'il n'a pas l'intention de mener à terme l'acquisition (dans chaque cas, la « date de résiliation »), les porteurs de reçus de souscription recevront la totalité du prix d'achat des reçus de souscription, de même que leur quote-part de l'intérêt ou de tout autre revenu gagné

	ou réputé gagné sur les reçus de souscription entre la clôture du placement et la date de résiliation. Il est entendu que, dès que possible, mais au plus tard à 17 h le troisième jour ouvrable qui suit la date de résiliation, le Fonds versera et remettra à l'agent d'entiercement i) un montant correspondant à 50 % de la commission et ii) un montant correspondant à l'intérêt ou autre revenu qui aurait été gagné sur cette tranche de la commission si cette tranche avait fait partie des fonds entierscés plutôt que d'être versée aux preneurs fermes.
Paiement de rajustement pour les reçus de souscription :	Si la clôture de l'acquisition a lieu avant la date de résiliation, les porteurs des reçus de souscription auront le droit de recevoir, le cas échéant, un montant par reçu de souscription correspondant au montant total par part des distributions en espèces déclarées par le Fonds à l'égard desquelles la date de clôture des registres est tombée entre la clôture du placement et le jour précédant la clôture de l'acquisition (le « paiement de rajustement pour les reçus de souscription »). Les porteurs de reçus de souscription n'auront pas le droit de recevoir le paiement de rajustement pour les reçus de souscription si la clôture de l'acquisition n'a pas lieu au plus tard à la date de résiliation.
Conditions d'entiercement :	Le produit tiré de la vente des reçus de souscription (déduction faite de 50 % de la commission payable par le Fonds aux preneurs fermes au moment de la clôture) sera détenu par un fiduciaire, en tant qu'agent d'entiercement, et investi dans des obligations à court terme émises ou garanties par le gouvernement du Canada (et dans d'autres placements approuvés) jusqu'à la clôture de l'acquisition ou, si elle est antérieure, la date de résiliation.
Distributions en espèces :	Le Fonds verse une distribution mensuelle de 0,10 \$ CA par part. La première distribution à laquelle auraient droit les souscripteurs aux termes du présent placement devrait être versée vers le 28 février 2017 aux porteurs de parts inscrits vers le 31 janvier 2017.
Forme du placement :	Acquisition ferme par voie d'un prospectus simplifié devant être déposé dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. Placement privé aux États-Unis conformément à la Rule 144A.
Inscription boursière :	Une demande sera présentée à la Bourse de Toronto (la « TSX ») aux fins d'inscription des reçus de souscription et des parts devant être émises en échange des reçus de souscription. Les parts existantes sont actuellement négociées à la TSX sous le symbole « CHE. UN ».
Admissibilité :	Admissible aux fins de placement dans des REER, FERR, REEE, REEI, CELI et RPDB.
Teneur de livres :	BMO Marchés des capitaux
Commission :	4,0 % De la commission, une tranche de 50 % sera payable par le Fonds à la clôture du placement (prélevée sur le produit du placement) et l'autre tranche sera prélevée sur les fonds entierscés et payée au moment de la clôture de l'acquisition. Si celle-ci n'a pas lieu, l'autre tranche ne sera pas payée.
Clôture :	Le 27 janvier 2017